

LE PRÉSIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : RUE CENTRALE, 18, A LYON.

LYON, 3 Décembre 1848.

Nous prévenons le *Peuple Souverain* et la *Liberté* que la rédaction du *Président* abandonne aux vendeurs du Journal le soin de faire la guerre de boutique.

C'est donc entre nos vendeurs et ceux de ces journaux que doit se passer le débat auquel le *Peuple Souverain* et la *Liberté* nous convient dans leur numéro d'hier.

LES PARTIS QUI PORTENT LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Les adversaires de la candidature que nous soutenons, parce que nous la croyons la seule avantageuse, la seule digne pour la France, disent, absolument comme ils prononceraient un arrêt de flétrissure: Louis-Napoléon Bonaparte est le candidat de tous les partis ennemis de la République.

Ceci est magnifique comme déclamation, mais c'est ridicule comme phrase, et c'est complètement faux comme assertion.

Des partis ennemis de la République, il n'y en a pas, car tous les partis ont adhéré à la République. Quant à des partis ennemis du gouvernement de M. Cavaignac, oh! il y en a, et beaucoup; il y en aurait à moins. Est-ce la République, s'il vous plaît, que les préfets et sous-préfets venus de l'on ne sait où, faisant l'on ne sait quoi, en montrant à la France les misères intestines de souteneurs de journaux ou de propagateurs de formules anarchiques? Est-ce la République, cette aggravation d'impôts, cette paralysie des affaires, cette absence de système au gouvernement, cette impuissance d'hommes au pouvoir, cette misère générale, cette souffrance universelle? est-ce la République, cela? C'est peut-être bien la république de M. Cavaignac, la république du National, la république de cette minorité insolente qui a fait invasion dans les places le 24 février, comme une horde de pillards affamés! Mais cela, la République de la France? oh! non! Le rouge nous en monte à la figure; la France n'a rien à voir là, si ce n'est à payer, à gémir et à espérer peut-être!

Mais l'on parle de partis. Comptons, et commençons par les plus anciens. Les légitimistes ne conspirent plus, ils attendent le triomphe de leurs idées des événements, c'est-à-dire de l'imprudence des hommes; et si on laissait faire les gens qui nous mènent, ils n'attendraient pas longtemps. Les légitimistes ont foi en nos principes: nous ne jugeons pas leur croyance, nous la constatons; mais, dans l'état actuel, il ne s'agit par pour eux d'appliquer leurs idées; il s'agit du salut de leurs personnes, de leur fortune, et ils s'adressent au système qui garantit la famille et la propriété; ils votent, quelques-uns du moins, pour Louis-Napoléon Bonaparte, comme le matelot battu par la tempête soupire après le calme. Placés en face d'un malheur certain d'un côté, et d'une situation pour elle juste et légale, de l'autre, ils optent pour la justice et la loi; ils abandonnent les conspirateurs, les coureurs de sociétés secrètes, les faiseurs de révolutions, pour s'allier aux hommes capables et sincères dans leur dévouement à la France. Qui oserait les en blâmer?

Aux philippistes maintenant. Et d'abord, y a-t-il des philippistes aujourd'hui? S'il y en a, sont-ils pour la

régence avec Mme la duchesse d'Orléans ou M. le prince de Joinville? Mais supposons qu'ils soient d'accord, que veulent-ils, que désirent-ils? Ils ne peuvent rien être que par le suffrage universel, ils ne peuvent rien obtenir que par le suffrage universel: donc ils n'espèrent rien sans le peuple. Mais avant de rêver le retour d'un ordre politique impossible, en ce moment du moins, les légitimistes et les philippistes tiennent à préserver la société de tout renversement; ils jugent que la cause sociale doit avoir le pas sur les affections politiques; ils voient le nom d'un héros porté par un honnête homme, et ils accordent à l'enthousiasme populaire l'appui de leur raison, le concours de leurs lumières; ils agissent, en cette occasion, comme hommes de la France, ajournant indéfiniment leurs espérances d'hommes de parti. Un infortuné qui se noie et qui rencontre sur les bords de l'abîme une branche tutélaire, fait-il des projets? construit-il des plans d'avenir en saisissant le rameau libérateur? Non, il échappe à la mort, et c'est assez. Eh bien! les partis ne font pas autre chose; ils se sauvent, et avec eux ils sauvent la société: c'est bien, certes, le plus pressé.

« Ils se diviseront et se battront ensuite, » nous objecte-t-on encore. Et pourquoi se battront-ils? Parce que Louis-Napoléon Bonaparte, s'il est élu, appellera à lui les hommes les plus justement considérés, les administrateurs les plus capables, les illustrations les plus glorieuses! et cela sans leur demander un passeport signé A. Marrast, sans exiger d'eux le baptême de février, sans les clouer à un système fatalement étroit et mesquin?

Ils se battront parce que M. Louis-Napoléon Bonaparte gouvernera avec la Constitution et par la Constitution!

Ils se battront parce que la République deviendra le règne de la justice et de la majorité!

Ils se battront parce que les administrations seront réformées, les services publics perfectionnés! parce qu'en un mot la confiance renaîtra sous une direction ferme, sous l'empire d'une action énergique, sous la surveillance d'une autorité régulière!

Ils se battront les partis, si M. Louis-Napoléon Bonaparte est élu; et que feront-ils donc si le Président s'appelle Eugène Cavaignac, si les ministres continuent d'être MM. Bastide, Marie, Lamoricière, Trouvé-Chauvel, etc.? si le crédit achève de se perdre, si la fortune publique se dissipe, si le désordre s'implante dans les institutions comme il est déjà dans les esprits?

Ce raisonnement pitoyable n'a de poids qu'après de ceux qui serment leurs yeux à la lumière, et qui, résignés à absoudre toutes les fautes, écoutent patiemment toutes les absurdités.

Nous tenons d'un des hommes les plus influents du parti catholique que l'expédition électorale qui vient d'être faite sur les côtes de l'Italie ne produira pas l'effet qu'en attendait la coterie qui, après avoir attaqué la religion et la papauté, jusqu'à ce jour, affecte de secourir le pape pour se secourir elle-même. M. Cavaignac, qui est protestant, a bien pu dire: La présidence de la République vaut bien une messe; mais cette messe ne le sauvera pas. Les chefs intelligents du parti religieux ont vu une jonglerie électorale dans

la hâte avec laquelle on a envoyé sur les côtes de Rome une expédition qui, d'après les instructions de M. de Corcelles, rapprochées aujourd'hui des paroles hypocritement respectueuses pour le pape qui se trouvent dans le manifeste du nouveau ministère romain, devient complètement inutile. Il faut savoir encore que des instructions confidentielles, dont nous croyons savoir la teneur, ont été remises à cet agent diplomatique; et d'après ces instructions le nom français ne doit être invoqué et mis en avant contre les anachistes romains que dans le cas où ils menacent de tuer le pape ou de l'enfermer au château St-Ange. On sait maintenant qu'ils n'en viendront pas là; ils l'entoureront de respects hypocrites, ils le garderont à vue dans son palais; ils déclareront qu'ils l'admirent qu'ils l'honorent; ils feront même croire à l'aide de ces mensonges, qu'il est complice de leur politique. Ils ne l'accableront que sous une compression morale, qui, d'après les instructions secrètes et publiques du ministre des affaires étrangères, ne peut être considérée comme un cas d'invention. Car, s'il plaît aux anarchistes de Rome de déclarer que le pouvoir temporel de la papauté est aboli, ils peuvent même aller jusque là. C'est un acte politique, une question entre le prince et le sujet. M. de Corcelles, ni M. d'Harcourt n'ont pas à s'en mêler, ils ne doivent intervenir au sujet de ces faits en aucune manière. On sent donc maintenant dans le haut monde catholique à Paris que le secours envoyé au pape et non à la papauté est dérisoire. Pour obtenir les suffrages de ce parti, il fallait faire plus que de préparer une escorte d'honneur pour la fuite de Pie IX, œuvre honorable, mais faible et superflue, dans laquelle nous avons été devancés par les gouvernements de Naples et d'Espagne. Pour obtenir sérieusement et d'une manière digne les suffrages des hommes sincèrement religieux et de ceux qui pensent que la papauté est liée à l'ordre européen, il fallait d'abord demander à l'Assemblée nationale une autorisation qu'elle eût accordée d'enthousiasme, et puis marcher résolument contre les bandits propagandistes qui ont forcé le palais pontifical à coups de canon, et qui ont en réalité aboli la papauté. Ne faire que ce qu'on a fait, envoyer une escadrille qui, après avoir croisé quelques jours devant les côtes romaines, reviendra en France sans délivrer le Vatican de ses oppresseurs, c'est ne faire qu'une jonglerie électorale dont le parti catholique, nous le savons positivement, ne tiendra aucun compte au candidat qui l'a tentée à son adresse.

Ombres de Louis XIV et de Napoléon, retirez-vous devant le génie du ministre des affaires étrangères de la République! Ex-comte Molé, Guizot, Thiers, ôtez votre chapeau à M. Bastide, et venez apprendre de lui comment on traite les intérêts du pays quand on a la direction de ces intérêts à l'intérieur. Voilà pourtant ce que nous apprennent les révolutions! Jusqu'à présent nous avions cru qu'il y avait quelque mérite dans la politique d'être du pacte de famille en Espagne. Personne ne s'était avisé de contredire M. Molé, quand il proclamait la nécessité, en cas de guerre, d'assurer nos derrières. Les adversaires les plus acharnés de M. Guizot reconnaissent que si les mariages espagnols étaient une témérité, du moins ils se rattachaient par le fond à la politique

nationale de l'empereur Napoléon et du roi Louis XIV. M. Bastide est venu à la suite de la révolution de l'étranger, et d'un mot il a fait tomber dans le néant toute cette vieille politique du temps passé. M. Bastide n'a aucune politique en Espagne, il ne veut pas en avoir; il le dit, il s'en vante. La loi de la fraternité républicaine lui défend de s'immiscer dans les affaires d'un peuple voisin et ami! Ettonnez-vous, après cela, que M. Bastide jouisse des bonnes grâces de M. Palmerston! Oh! nous le reconnaissons bien aujourd'hui! c'est dans le cabinet du marquis de Normanby que le *National* allait puiser ses inspirations à l'époque où se traitait la grande affaire des mariages espagnols. Lord Palmerston n'a pas besoin de se gêner maintenant; il est bien inutile d'envoyer à Madrid un M. Bulwer, ou quelque chose de plus madré, pour supplanter, si c'est possible, l'influence française; il n'y rencontrera plus un Bresson pour contrecarrer ses allures; et si la diplomatie britannique ne taille pas en plein drap, ce n'est certes pas M. Bastide qui l'en aura empêché.

(Correspondance spéciale du PRÉSIDENT.)

Paris, le 30 Novembre 1848.

Les élections qui viennent de se faire dans les départements, et qui sont tous imprégnées d'une pensée bien évidente d'opposition contre la coterie détestée du pouvoir, ont vivement inquiété le ministère: il accuse ses fonctionnaires de n'avoir pas su manœuvrer assez adroitement pour entraîner les électeurs; il voit un sinistre présage pour la candidature de M. Cavaignac dans ces élections si unanimes contre lui.

Sous cette impression de mécontentement et de crainte, il a adressé aujourd'hui même à tous les fonctionnaires de tous les ordres et de toutes les administrations les instructions les plus sévères et les plus menaçantes, pour leur recommander de ne négliger aucun moyen pour faire réussir la candidature du gouvernement. Ces instructions, contenues dans des circulaires autographiées sont confidentielles. On pourra peut-être dire quelles sont l'œuvre de maladroits amis, mais les fonctionnaires sont avertis et ils vont redoubler de zèle dans les départements pour épargner à leurs patrons cet échec qui serait une chute pour eux-mêmes. En vérité, ces pauvres fonctionnaires sont dans un grand embarras, Agents d'une République dont les chefs pendant vingt ans ont proclamé l'improbité des influences électorales et accusé avec la plus odieuse violence les employés d'un autre régime, à ce sujet, ils se voient obligés de les dépasser en activité et en moyen non avouables.

Un de ces fonctionnaires, disait-il y a quelques jours à propos des masses d'imprimés dont la poste généreuse vient laccabler tous les jours: Que veut-on que j'en fasse? mes employés n'en veulent même pas: et mes adversaires les jettent dans le ruisseau sans les lire. Quand je le leur fais offrir par mes agents, je suis forcé de les mettre au panier: tous les jours on les relance de tous les ministères avec des circulaires de plus en plus pressantes. Il n'est pas jusqu'au calme M. Vivien qui n'écrit à ses ingénieurs de faire tourner, comme fonctionnaires, toutes les forces actives qu'ils dirigent vers le grand acte du 10 décembre. Il n'est pas jusqu'aux instituteurs ruraux, que M. Freslon ne mette en campagne, après leur avoir distribué à propos le supplément de traitement voté depuis un mois.

C'est un ouragan de circulaires et d'instructions confidentielles qui partent de Paris, les lithographes des ministères sont sur les dents, et on a été obligé de prendre des aides, de faire travailler des garçons de bureau aux presses lithographiques pour suffire aux besoins de cette immense impression de lettres officielles ou officieuses. Malgré cela, les ministères dans leurs relations particulières manifestent peu de confiance, et ils voient un mauvais signe dans les élections partielles qui viennent d'être faites et qui ont eu surtout pour résultat principal de mettre en face du général Cavaignac le maréchal Bugeaud.

La question de Rome a été agitée aujourd'hui dans la séance de l'Assemblée nationale. Tous les efforts du ministère ont eu pour but de prouver qu'il n'avait pas eu l'intention de faire un acte de guerre et qu'il n'avait voulu qu'une chose, garantir la sûreté du Pape. Ce juste milieu ridicule n'a pas réussi auprès de l'immense majorité de l'Assemblée, qui a vu dans cette mesure un acte sans nom, indigne de la sincérité du gouvernement. Tous les sophismes de M. Dufaure, débités avec son air candide n'ont pu prévaloir contre le sentiment de la souveraineté blessée de l'Assemblée nationale. On lui a demandé surtout pourquoi le gouvernement ayant

pris une décision aussi grave le lundi lorsque l'Assemblée nationale était réunie, il ne lui en avait donné aucune connaissance, excepté le mardi lorsque M. Bixio eut adressé ses interpellations, ni M. Dufaure est resté interdit et sans explications devant cette question accablante; il a déclaré au reste qu'il laissait les révolutionnaires romains libres de décréter l'anarchie comme ils l'entendaient. M. le général Cavaignac a donné des explications tortueuses sur la date et la nature des instructions, transmises par le gouvernement. Il s'en est retiré par des protestations de respect pour l'Assemblée. Il a fait l'avocat, un peu le matamore politique: les journaux ministériels diront qu'il a réussi; la vérité est qu'on l'a simplement toléré.

On lit dans le *Sémaphore*:

Aucune nouvelle du Saint-Père. Nous croyons inutile de rapporter tous les bruits qui ont couru dans la journée d'hier. L'essentiel est, pour le moment, de constater qu'on ne sait rien de positif au sujet de la direction qu'a prise le *Ténare*.

Hier, a eu lieu à bord de la frégate à vapeur le *Magellan*, l'embarquement du matériel et des bagages de la batterie d'artillerie, de la compagnie du génie et d'un bataillon du 33^e faisant partie de la brigade expéditionnaire commandée par M. le général Molière.

On a suspendu l'embarquement des colons d'Afrique, à bord du *Magellan*, pour mettre les troupes à leur place. Deux autres frégates à vapeur doivent arriver de Toulon pour prendre à leur bord 2,500 hommes de la brigade.

Cet embarquement s'opère par suite des ordres arrivés de Paris par dépêches télégraphiques du 27.

Une première dépêche ordonnait à l'autorité militaire de tenir les troupes prêtes à s'embarquer et de payer aux officiers la gratification de campagne.

Une seconde apportait l'ordre de faire embarquer immédiatement les troupes de la brigade. L'expédition est destinée pour l'Italie, mais on ignore le véritable but de cet envoi de troupes.

Allons-nous rétablir Pie IX sur le trône pontifical, comme le pensent et le désirent bien des personnes? ou bien la France s'est-elle retirée de la médiation et le gouvernement se déterminerait-il à prendre des mesures décisives pour trancher la difficulté de la question italienne? Nous ne tarderons pas sans doute à connaître la vérité sur un sujet aussi important.

La chambre des mises en accusation et celle des appels de police correctionnelle se sont réunies pour entendre le rapport de M. l'avocat-général Metzinger, sur l'instruction suivie contre les ministres de l'ex-roi Louis-Philippe. La cour, après une longue délibération, a rendu un arrêt par lequel elle a déclaré qu'il n'y avait lieu à poursuivre contre aucun des inculpés.

Les anciens ministres de Louis-Philippe sont libres, désormais, de rentrer en France. M. Guizot, dit-on, n'est pas très-pressé d'y revenir; mais on y attend prochainement MM. Hébert, Dumon et Cunin-Gridaine, qui habitent Bruxelles depuis plusieurs mois.

Il paraît que M. Quinette, qui, en arrivant en Belgique comme représentant de la France, avait pris un appartement dans le vaste bâtiment connu sous le nom d'hôtel Cluysenaar, a dû, après quelques jours, quitter ce local, parce que, à quelque fenêtre qu'il se plaçât pour prendre l'air, il rencontrait à gauche le visage de M. Hébert, à droite celui de M. Cunin-Gridaine.

M. Duchâtel, assure-t-on, s'apprête à exercer contre le ministère de l'intérieur une répétition relative à quelques milliers de bouteilles de clos Cabarrus, qu'il aurait laissées en cave le 24 février, et qui auraient été consommées assez lestement dans les premiers moments du gouvernement provisoire.

NOUVELLES DE PARIS.

L'affaire de MM. Félix Pyat et Proudhon est loin d'être terminée. Après avoir été pourchassé pendant toute la journée d'hier par le président de l'Assemblée nationale, ces deux honorables représentants ont comparu ce matin devant le bureau de l'Assemblée, et il paraît qu'au lieu de s'apaiser la querelle n'aurait fait que s'envenimer. On nous assure qu'il ne faudra rien moins qu'un miracle pour empêcher MM. Proudhon et Félix Pyat d'en venir aux mains.

Les dernières nouvelles du Brésil nous apprennent que M. Guillemot, chargé d'affaires de la République à Rio-Janeiro, arrivé dans cette ville à bord de la *Triomphante*, venait d'être reçu en audience particulière par l'empereur du Brésil, qui lui avait fait le plus gracieux accueil.

Nous apprenons qu'un grand nombre d'évêques vont inviter M. l'archevêque de Paris et publier un mandement aux fidèles pour recommander le Saint-Père à leurs prières.

M. de Corelles qui a été désigné pour aller à Rome remplir la fonction que l'on sait, est le beau-frère de M. de Rémusat, l'ami intime de M. Tocqueville et du ministre de la guerre. On prétend que c'est M. de Lamoricière qui l'a proposé au général Cavaignac. M. de Corelles est le fils de l'ancien collègue et ami de Benjamin Constant, Tizenir de Corelles, célèbre sous la Restauration par ses boutades et ses interruptions.

Indépendamment des instructions qui lui ont été remises par le ministre des affaires étrangères, M. de Corelles emporte une lettre de M. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, adressée au pape. Cette lettre est pleine des sentiments de la plus profonde admiration pour le Saint-Père.

Le bruit s'était répandu ce matin que par suite des nou-

velles plus rassurantes que l'on a reçues de Rome, un contre-ordre avait été envoyé aux troupes qui devaient être embarquées pour Civita-Vecchia.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

PRUSSE. — BERLIN, 26 novembre. — M. Grabow s'est rendu hier à Potsdam, où il est resté en conférence toute la nuit avec le roi, pour faire comprendre à S. M. qu'il est de son intérêt de se mettre d'accord avec l'Assemblée, en remplaçant le cabinet Brandebourg par un ministère libéral qui poursuivrait avec l'Assemblée nationale, la discussion du projet de constitution.

M. Grabow y fait observer que le roi devait éviter de froisser la révolution adoptée dans ce sens à Francfort, si S. M. voulait devenir empereur d'Allemagne.

Il paraît que c'est principalement cet argument qui a décidé la couronne à rentrer dans les vues de M. Grabow, et qu'on s'occupe de la formation d'un nouveau cabinet.

On parle de M. Camphausen et de M. de Gagen, arrivés ce matin en qualité de commissaires impériaux.

FRANCFORT, 26 novembre. On annonce qu'un complot a été découvert dont le but était d'assassiner plusieurs notables du parlement de Francfort et de faire une nouvelle levée de boucliers républicain.

La *Gazette des postes de Francfort* annonce que par suite de représailles adoptées par le Zollverein, le gouvernement français a résolu de suspendre, à dater du 31 décembre, le paiement des primes d'exportation allouées il y a quelques mois.

La *Nouvelle Gazette du Rhin*, du 29 novembre, contient la nouvelle suivante sous la rubrique de Francfort, 27 novembre: « Windischgrätz a été tué d'un coup de feu. » Voilà la nouvelle bien garantie. J'apprends d'un député qu'elle est arrivée au ministre de la justice, vous pouvez la répandre comme vraie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 29 novembre.

M. Vivien soumet à l'Assemblée un projet de loi relatif à l'exploitation par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon, à la construction du chemin de fer de Lyon à Avignon, et à l'achèvement du chemin d'Avignon à Marseille.

M. Ducoux, M. le ministre de la guerre et M. le ministre de la marine prennent part au débat qui s'élève sur la position des officiers de santé de la marine, et sur la convenance de maintenir ou de réduire les causes des équipages de ligne; M. le ministre passe ensuite en revue les observations présentées sur son budget par les comités.

M. Lacrosse est encore entendu, ainsi que M. J. Lasteyrie, Chapitre 1^{er}. — Administration centrale, personnel. (Ré-écrit.)

Chapitre 2. — Matériel, 153,026 fr. — Adopté.

Chapitre 3. — Officiers militaires et civils, 1,767,521 fr.

Après quelques paroles de M. le ministre de la marine, le chiffre est adopté.

Chapitre 4. — Maistrance, gardiennage et surveillance, 1,767,521. (Adopté.)

Chapitre 5. — Solde et habillements, 50,795,020. (Adopté.)

Chapitre 6. — Hôpitaux, 1,624,740 (Adopté.)

Chapitre 7. — Vivres, 15,524,446.

Il est six heures, la séance est levée.

Présidence de M. MARAST. — Séance du 30 novembre.

La séance est ouverte à une heure et demie.

On procède à la composition des bureaux pour le mois de décembre. L'Assemblée accorde sans débat une douzaine de congés.

Le président du conseil est à son banc.

M. Joly renouvelle les observations qu'il a déjà présentées en faveur de ses clients les matelots de la *Montana*.

M. CAVAIGNAC, préside le conseil: Nous avons lieu de penser que l'exécution de la sentence a été suspendue, c'est grâce aux instances du Gouvernement français. Nous ferons, d'ailleurs, avec empressement la nouvelle démarche que réclame M. Joly.

M. de Montalembert est inscrit pour parler le premier sur les affaires de Rome.

M. LEDRU-ROLLIN la réclame, comme ayant été en possession de la tribune au moment où la discussion a été remise.

La parole est maintenant à M. Ledru-Rollin par décision de l'Assemblée.

Citoyens, la ville de Rome est calme aujourd'hui. Ce calme, il était facile de le prévoir, par le texte même des dépêches de l'agent français à Rome. Il reconnaît lui-même que le peuple, témoin de l'assassinat de M. Rossi, et l'Assemblée qui délibérait, n'ont été émus de cet assassinat, que le peuple était encore calme le lendemain quand il s'est présenté au Quirinal, et que ce n'est pas lui qui a commencé le feu.

L'affaire de Rome n'est donc pas une émeute; c'est quelque chose de plus. C'est l'armée tout entière qui a pris parti avec le peuple, quand le peuple a commencé à être fusillé.

M. d'Harcourt lui-même hésite sur le parti à prendre. Il déclare que le corps diplomatique attend les actes du gouvernement provisoire, pour prendre un parti. Il ne demande point l'intervention; et c'est sans qu'il l'ait demandée que vous l'avez décidée.

L'orateur proteste contre l'intention qu'on a pu lui prêter de blâmer l'expédition, parce qu'elle a été faite au profit du pape.

Il a pensé qu'elle était précipitée et périlleuse pour le pape.

La personne du pape a été respectée. Pourquoi courez-vous à son secours? Ou vous vous arrêterez à Civita-Vecchia, et alors que ferez-vous, ou vous irez à Rome, où vous trouverez une population révolutionnée qui voudra peut-être écharper vos soies.

Le pape pourrait arriver à ressaisir son pouvoir par transaction; vous le placez, par votre intimation, dans la plus fatale des situations, et je crois être bien informé en disant que si vous avez consulté le pape, vous n'auriez pas fait l'expédition, que vous ne l'auriez pas faite si vous aviez consulté le nonce.

Vous dites que vous distinguez le pontife du prince temporel; comment saurez-vous où commence le prêtre, où commence l'homme?

Les Transévérins eux-mêmes ont respecté le caractère du pape.

Il n'y a là, en définitive, qu'une question purement politique. Au surplus, votre politique à ce sujet ne vous appartient pas, c'est celle que l'Autriche invoquait en 1851, quand elle occupait les légations.

J'examine la question au point de vue de l'intérêt français; vous

allez protéger un prince qui lutte avec son peuple et lui dispute des concessions. La révolution de février avait fait autre chose.

Ce que vous n'avez pas fait pour la haute Italie, vous le faites dans un sens pour le pape. Savez-vous pourquoi vous le faites ? dans un intérêt prochain que je n'ai pas besoin d'indiquer.

Et c'est vous, qui n'avez pas trouvé un mot pour l'Assemblée de Berlin, pas un mot pour Blum assassiné ; pas un mot pour les provinces danubiennes envahies par la Russie ; pas un mot pour Messine brûlée et saccagée par le roi de Naples. (Très-bien ! Très-bien ! Une voix : Très-mal !)

Nous avons envoyé la 5,500 hommes. Vous avez dû avoir pour cela l'assentiment de l'Autriche. Si vous ne l'avez pas fait, vous avez fait une folie ; vous avez exposé les soldats français à une véritable boucherie. (Murmures prolongés.)

Je termine par une question constitutionnelle. Le chef du pays a-t-il pu engager le pays, sans l'assentiment de la chambre, et peut-être nous jeter dans une conflagration européenne. Nous ne nous sommes pas soustraits au régime monarchique pour qu'on vienne encore agir sans nous, et nous imposer ensuite les faits accomplis.

La Constitution, d'ailleurs, ne déclare-t-elle pas formellement que le président ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment de l'Assemblée. Ce que le président ne pourrait pas, le chef du pouvoir exécutif pourrait-il le faire ?

Nous sommes la tête, lui le bras ; est-ce que le bras a le droit de compromettre la tête. Pensez-y, messieurs, quand à un mois de distance, la Constitution est ainsi oubliée ou méprisée, elle risque bien de descendre très-vite dans l'estime des peuples.

M. DE MONTALEMBERT : Permettez-moi de préciser la portée qu'a dans ma pensée la mesure que le gouvernement a prise dans la question de Rome. Je commence à le réformer de l'initiative qu'il a prise ; mais j'ai besoin d'être éclairci sur l'exécution.

Je ne pense pas comme M. Bixio, que le nœud de la question est à Milan ; ce nœud est à Rome. Si j'avais à m'expliquer sur la question italienne, je ne craindrais pas de m'expliquer, et sur les efforts généraux que fait Venise en faveur de sa liberté, et sur les positions exercées par Radetzky en Lombardie. Mais je restreins la question à l'intérêt spécial de la papauté ; et en la circonscrivant, je l'agrandis, j'en fais une question qui n'est ni italienne, ni européenne, mais qui est catholique.

Ce sera, messieurs, un grand bonheur, un grand honneur pour la République française, d'avoir débüté hors de sa frontière par son intervention en faveur d'un intérêt qui est l'intérêt de 200 millions d'hommes.

C'est d'ailleurs le devoir de la force de venir au secours des faibles ; et le Pape est faible, d'une santé faible ; sans armes et presque sans droit de se servir de son armée ; et que peut-on reprocher ici à ce pape qui n'a jamais fait une promesse sans la tenir, à qui la moindre violence ne peut être reprochée.

Il sera beau, Messieurs, que quand les peuples les plus éloignés du globe apprendront que le chef de la chrétienté a été insulté, bafoué dans Rome même, il sera beau qu'ils apprennent en même temps que la France, de cette même main qui, depuis soixante ans agit dans les colonies le mot liberté des consciences, tend vers le chef de l'Eglise l'épée de Charlemagne. (Murmures.)

Non, Messieurs, depuis mille ans, non, depuis Charlemagne, l'intérêt français, l'intérêt de la France a longtemps été le même ; l'intérêt de la chrétienté a été le même, c'est que le pape fût toujours libre.

J'entends bien, d'ailleurs, messieurs, que ce n'est pas seulement la personne du pape que le gouvernement entend protéger ; la personne du pape nous est précieuse, à coup sûr, mais ce qui nous est plus précieux encore, c'est son autorité. (Bruit divers.) C'est la défense de son autorité qui constitue, selon moi, cette vieille tradition de la France que vous avez invoquée dans vos instructions.

J'ai maintenant à répondre à l'objection qui s'est produite ici. C'est que vous n'avez pas, vous révolutionnaires du 24 février, aller contrecarrer ailleurs un mouvement révolutionnaire. Je ne connais point, moi, la révolution de février, je ne connais que la République qu'elle a fondée ; et je dis que la République n'a ni le droit ni le devoir de se croire solidaire de toutes les révolutions, de toutes les émeutes qu'elles soient.

Vous avez, le 25 juin, protesté contre cette doctrine, et cette protestation vous l'avez signée du plus pur de votre sang, du sang de la France.

Est-ce que je puis comparer à l'Assemblée nationale de France cette assemblée romaine, dont vous connaissez le fléau en face de l'assassinat ? Est-ce que je comparerai l'armée française si forte contre l'émeute, à ces soldats du pape (on rit), à ces gardes nationaux qui, au lieu d'arrêter son assassin, ont laissé faire.

J'ai combattu toute ma vie M. Rossi, mais quelles qu'aient pu être ses fautes à mes yeux, je déclare qu'elles ont été noblement effacées par la gloire de sa mort, et je me glorifie que ce soit en France qu'il ait pu élever ces inspirations de courage civil qui seront un de ses titres au souvenir de la postérité.

J'ai voté avec vous la République démocratique, parce que je ne connais pas de République aristocratique, mais en votant la République démocratique, je n'ai pas plus que la grande majorité de cette Assemblée, entendu voter le poignard démocratique ; je n'ai pas plus que vous, entendu m'associer à ces démagogues qui, par toute l'Italie, qualifient triomphalement l'assassinat de M. Rossi de triomphe de la démocratie.

M. EDGAR QUINET exprime la crainte que le gouvernement ait jeté la République au milieu de difficultés dont il n'a pas sondé la profondeur. L'on tend à confondre le prince avec le pontife, et on ne comprime pas seulement le mouvement de l'insurrection romaine, mais encore on étouffe le principe de la nationalité italienne tout entière.

On veut affranchir l'Italie ; il faut pour cela créer une Italie ; et le pouvoir temporel est le principal obstacle à cette unité d'où doit naître l'affranchissement. Il faut donc que l'Italie renonce pour jamais à sa nationalité, ou qu'elle détruise pour jamais le pouvoir temporel du Saint-Siège.

L'orateur finit en posant au pouvoir cette question : Si la République s'établissait à Rome en dehors du pape, le gouvernement français reconnaîtrait-il cette république ?

M. C. DUPIN (longue hilarité) rappelle et que le premier roi français Clovis, a déposé Rome des Lombards, et que c'est à Charlemagne que la papauté a dû l'institution des Etats-Romains.

M. JULES FAVRE : Était-il convenable, était-il opportun, était-il politique d'entreprendre l'expédition de Civita-Vecchia ? quelle sera, à propos de cette expédition, la portée de l'intervention de l'Assemblée ? Voilà la double question qui doit être posée.

Pendant sept siècles et demi, le pape n'a été qu'un évêque, et ces premiers temps de la papauté ont été ses temps les plus illustres. Le pouvoir temporel n'est donc pas essentiellement lié au pouvoir spirituel.

Sans aborder la question posée par M. Quinet, je penso, avec

M. Ledru-Rollin, qu'il n'y a point là de question catholique, il n'y a qu'une question italienne et française ; il n'y a qu'une question politique. Je blâme donc le gouvernement, et de l'avoir trop promptement décliné, et de l'avoir envisagée autrement.

L'orateur, après une longue discussion sur les deux points qu'il a indiqués, proteste contre l'apathie du gouvernement français en face des exactions de Radetzky dans la Lombardie.

Il conclut en demandant pourquoi on a agi sans que l'Assemblée ait été consultée, sans que l'ambassadeur ait réclamé l'intervention. En disant que la brigade sera renforcée au besoin, vous avez prévu des résistances ; que les sont-elles, et que ferez-vous pour les briser.

M. DUBAURE : Je crois devoir écarter du débat tout ce qui est étranger aux interpellations annoncées ; quand on le voudra, le gouvernement s'expliquera sur tous les points de la politique européenne ; quant à aujourd'hui, je dois rester sur le terrain fixé par la résolution de la chambre elle-même.

Je ne puis admettre que le jour où le cabinet français a reçu les nouvelles du 16 et du 17, il ait pu prévoir que dès le lendemain une sorte d'ordre serait rétabli. Permettez-moi, à cette occasion, de lire les dépêches de notre ministre à Rome.

(M. le ministre donne lecture des trois dépêches que les journaux ont publiées déjà.)

On nous dit qu'à la lecture de ces dépêches, nous pouvions prévoir ce qui arriverait ? Non, messieurs, le sang versé, l'attitude de la population, le siège du palais du Pape, tout nous faisait craindre de voir durer et s'augmenter l'empire de la violence sous laquelle il se trouvait. En présence de ces dépêches, que faire ?

UNE VOIX : Consulter l'Assemblée.

M. DUBAURE : On nous dit : Il fallait consulter l'Assemblée ; vous ne pouvez déclarer la guerre sans consulter l'Assemblée nationale. Mais n'avons-nous fait, messieurs, une déclaration de guerre ? La question est toute là.

A quoi réduirait-on l'action du pouvoir, s'il n'avait pas, dans les cas d'urgence, le droit de prendre une mesure comme celle à laquelle il s'est arrêté. Il a envoyé une escadre et des soldats devant Civita-Vecchia, et un ministre extraordinaire à Rome. Voilà tout ce qu'il a fait.

VOIX : Excusez du peu !

Il a donné à son envoyé des instructions, rien ne peut être fait sans l'autorisation même de l'Assemblée nationale. (M. le ministre confirme son dire par la lecture du texte des instructions.)

Cette lecture excite des mouvements en sens divers dans l'Assemblée.

La mission donnée est celle de pourvoir à la sûreté du pape ; c'est dans la limite de cette mission qu'il peut user des forces mises à sa disposition. Vous voyez là une déclaration de guerre, et contre qui ?

Si nous avions pour attendre, perdu le moment opportun, et compromis la sûreté du pape, ne croyez-vous pas qu'on serait venu nous faire un crime de vos hésitations. (Oui ! oui !)

Quand nous avons agi, avec la résolution de venir le lendemain instruire l'Assemblée de ce que nous avons fait et ce que nous avons fait n'avait rien d'irrévocable. (Oui ! oui ! Non ! non !)

M. LHERBET : Quel jour M. de Corcelles est-il parti ?

M. DUBAURE : Lundi, et l'Assemblée a été saisie de la question, mardi.

M. DE LAROCHEJACQUELIN : Quel jour les frégates sont-elles parties ?

M. DUBAURE : Nous ne savons pas encore si la flotte et les troupes sont parties. (Bruit prolongé.)

Le temps nécessaire pour conduire les frégates de Toulon à Marseille, et pour embarquer la brigade, me permet de dire qu'elle ne peut avoir encore fait voile. (Longue interruption.)

En présence des nouvelles que le gouvernement recevait, c'était le devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates. M. de Larochejacquelein en convient.

M. DE LAROCHEJACQUELIN : Des précautions. (On rit.)

M. DUBAURE : Ces précautions, nous les avons prises ; et nous en avons instruit l'Assemblée aussitôt que possible. J'ajoute qu'à tout instant, dans la vie d'un peuple comme la France, il se présente des circonstances où il ne faut pas seulement agir, mais agir promptement et énergiquement ; nous avons rempli le plus pressé de nos devoirs ; nous avons agi ; en déclarant que, pour aller plus loin, nous prendrions les ordres de l'Assemblée.

Quant à la portée de notre action, nous n'irons pas aussi loin que l'a demandé M. de Montalembert. Nous protégerons la liberté du pontife, nous n'interviendrons pas pour le prince dans ses états. (Très-bien ! très-bien !)

Nous avons, lors des premières réformes, défendu le pape de toute intervention étrangère ; nous ne voulons pas nous-mêmes imposer une intervention, et l'Assemblée aura à se décider à cet égard. La séance continue.

Un ancien colonel, frère d'armes sous l'Empire du général Dufour, qui a commandé naguère l'armée fédérale, lui avait adressé quelques questions. Il en a reçu la lettre suivante :

Berne, 24 novembre 1848.

Monsieur le colonel,

Je voudrais pouvoir vous exprimer tout ce que je pense au sujet du prince Louis-Napoléon Bonaparte, mais je suis retenu par la crainte d'être accusé de prévention ; je me bornerai donc à vous dire que j'ai rencontré un grand et noble caractère, des sentiments élevés, dignes du nom qu'il porte, une rare loyauté, un désintéressement peu commun, un patriotisme ardent et sincère, en un mot, toutes les qualités qui commandent l'estime. Aussi mon amitié pour lui fondée sur de telles bases, est-elle inébranlable ; elle n'a fait que s'accroître à mesure que je l'ai mieux connu ou mieux apprécié.

A ceux qui me demanderont quels sont ses talents ? quelle est sa capacité ? je me contenterai de répondre : Ouvrez ses ouvrages et jugez. Ils sont nombreux et variés ; vous y reconnaîtrez le penseur profond et l'écrivain distingué. Il a écrit sur les sciences militaires, sur la politique, sur l'histoire sur des questions économiques et industrielles, etc., etc.

Toujours avec une supériorité marquée, et si une chose peut me surprendre, c'est que tout cela soit si peu connu en France.

Pour moi, Monsieur le colonel, qui ai l'honneur d'être en relations avec le prince depuis près de vingt ans, j'ai toujours trouvé en lui l'homme sérieux.

Ami de l'ordre et profondément pénétré des devoirs qu'il lui imposait sa position toute exceptionnelle un temps viendra où on lui rendra justice à cet égard comme à beaucoup d'autres.

Je pourrais ajouter bien des choses à ce qui précède, parler de ses qualités militaires, de son courage, de sa fermeté d'action dont bien d'autres s'honoreraient et qu'il veut laisser dans l'ombre, mais je préfère m'arrêter ici ; j'en ai assez dit, et cela en toute conscience, pour montrer à ceux qui voudront me croire que Louis-Napoléon Bonaparte est plus qu'un homme ordinaire.

Heureux d'avoir eu cette occasion de rendre un faible hommage à la vérité, je vous prie, Monsieur le colonel, de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Signé, les général G. H. DUFOUR.

P. S. Votre lettre du 18 courant ne m'est parvenue que très tardivement, j'en éprouve des regrets.

Si vous avez l'occasion de voir le prince, dites-lui, je vous prie, en lui présentant mes respects que je lui ai écrit deux fois, et que je suis resté sans réponse, en sorte que je dois craindre que ces lettres ne soient pas parvenues.

Agréez de nouveau mes salutations empressées.

Le général G.-H. DUFOUR

Comité central Républicain.

CANDIDATURE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Hier avait lieu à la Rotonde, la deuxième réunion électorale pour la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Trois mille personnes au moins y assistaient. Comment peindre l'enthousiasme électrique qui a parcouru la salle entière, lorsque le bureau a proclamé le nom de Louis-Napoléon ? Ces mille bras tendus vers le ciel, ces exclamations unanimes formaient un spectacle saisissant, auquel le cœur le plus froid n'eût pu rester indifférent. Quelques rares protestations, perdues au milieu de cet immense retentissement, n'ont servi qu'à donner un éclat de plus au nom du candidat.

La séance a été ouverte par M. le capitaine Bourdon, assisté de quelques personnes qui avaient bien voulu former le comité provisoire.

M. Bourdon a donné la parole à M. le docteur Gerbaud qui a lu le rapport suivant :

Citoyens,

Hier, cent cinquante lettres avaient été adressées aux hommes les plus honorables de toutes les professions, les convoquant eux et leurs amis, à une réunion préparatoire, dont le but était la formation d'un comité chargé de propager la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte.

Nous ne pouvons que vous féliciter de l'empressement que vous avez mis à vous rendre à notre invitation, et nous vous proposons de constituer définitivement le bureau qui doit diriger vos opérations.

Par acclamation, le bureau provisoire est confirmé dans ses fonctions, et se compose ainsi :

M. Bourdon, président ; MM. Gerbaud et Socquet, secrétaires.

M. Gerbaud, au nom du comité, fait les propositions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité :

1° Une souscription sera ouverte pour subvenir aux frais de la candidature qui vient d'être adoptée, afin que l'on sache bien que les votes sont désintéressés et que le choix qui est fait procède d'un élan du cœur, est une œuvre de conviction.

2° Des correspondances seront établies avec tous les chefs-lieux de canton et les communes du département, pour la distribution des imprimés de diverses natures, circulaires et bulletins.

M. Gerbaud a terminé par quelques mots profondément sentis, et que nous sommes heureux de reproduire :

La candidature que nous acceptons a été trop bien reçue par toute la France, pour avoir le moindre doute sur son succès.

Mais ce que nous désirons par-dessus tout, c'est de lui donner une majorité tellement imposante, que les partis qui sont encore opposés au régime républicain, ou qui ne comprennent pas les avantages de cette forme de gouvernement, ne viennent plus entraver la marche de l'administration, et ébranler chaque jour l'industrie en menaçant la Constitution et la République.

La réunion s'est séparée aux cris de : Vive la République ! vive Napoléon Bonaparte !

La distribution des caricatures, brochures, biographies et autres, imprimés en faveur de la candidature du général, part d'une librairie des communes, qui fait

à Paris cet honnête commerce politique, et qui tâche de l'étendre dans les départements; mais le spéculateur ministériel ne réussit pas toujours, et quelquefois il se trompe. La lettre suivante, qui vient de lui être adressée du Havre, en donne la preuve.

« Monsieur,

« Vous nous envoyez ce matin, sous forme de caricatures napoléoniennes, et sur un côté de ces caricatures, un portrait et une biographie pompeuse de M. Cavaignac, et, vous appuyant sur une statistique faite par le journal le *National*, et M. E. Sue dans son *Berger de Kravan*, où notre journaliste est cité comme opposé à la candidature de M. Louis Bonaparte, vous nous priez d'être votre correspondant au Havre. Il est à regretter, Monsieur, que vos auteurs n'aient pas été de meilleure foi, car ils vous auraient appris que nous ne voulions pas plus du général Cavaignac que du prince Louis. Croyez-moi, Monsieur, cessez de publier la biographie de M. Cavaignac, elle est connue.

« Charles FINET,
Rédacteur du *Républicain du Havre*. »

Un membre du Conseil général de la Seine-Inférieure nous écrit de Rouen, le 27 novembre :

« Je sors du comité Caillet, qui a eu l'insigne honneur de faire adopter déjà dans les élections générales les 19 candidats de son choix. Aujourd'hui, sur 250 membres dont il se compose, il a adopté à l'unanimité moins trois voix la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence. Ce vote assure à ce candidat les cinq sixièmes des voix du département de la Seine-Inférieure. Il faut remarquer que cette décision est postérieure à la séance de samedi, où MM. Cavaignac et Garnier-Pagès nous ont appris qu'ils étaient meilleurs comédiens encore qu'orateurs. Les gens d'esprit ne se laissent plus prendre à de pareils moyens, et le peuple Français a fait assez longtemps l'office de dupe pour vouloir l'être plus longtemps. La nomination de Louis-Napoléon Bonaparte est désormais assurée. »

Une pareille nouvelle, venue de la ville de Rouen, dont les éléments et les intérêts ont tant d'analogie avec la ville de Lyon, est un avertissement pour les dissidents, en même temps qu'une preuve de sympathie pour le drapeau que nous avons arboré.

Hier, un grand laquais tout galonné se promenait dans les corridors pendant la représentation de l'Opéra. — Que faites-vous là? dit un gardien de Paris au grand laquais. — Je suis, répondit-il, au service de M. Armand Marrast, je suis domestique de la présidence. — Eh bien, sortez, reprit l'homme de la police. Sortez, ajoutèrent plusieurs personnes qui se trouvaient présentes. Et le domestique de M. Marrast se vit forcé d'aller promener sous le vestibule les galons de la présidence. — Voyez les malappris.

M. le colonel Charras, sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre, est parti pour les départements, afin d'appuyer la candidature du général Cavaignac.

VARIÉTÉS.

PORTRAIT DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Le général Cavaignac est un homme froid, rusé, sachant dominer ses émotions, désireux de la domination à l'excès; mais d'une ambition glaciale et mathématique, ne tenant aucun compte des hommes, et s'en servant comme de pièces d'échec sur l'échiquier de ses combinaisons ambitieuses; peu hardi ordinairement, mais prenant son parti quelquefois avec une énergie concentrée qui le pousse jusqu'à devenir éloquent, ce qu'il n'est pas de sa nature, chaleureux et expansif, qualités étrangères à son âme sèche et bronzée.

Malgré sa ruse naturelle, il ne sait pas cacher les motifs qui le font agir et parler: ainsi un auditeur intelligent pourrait indiquer, à mesure qu'il parle à la tribune, les motifs intimes, les cordes secrètes qui lui font dire telle parole. Il veut paraître profond politique et diplomate consommé; il n'en a que l'écorce et le langage ambigu, incertain, confus, tant il est embarrassé. C'est un chef africain qui joint à la raideur dédaigneuse d'un républicain, par envie et soif du pouvoir plutôt que par grand caractère, la sauvagerie d'un troupier qui ne connaît pas nos villes, nos habitudes, nos mœurs, notre vie; qui ne sait de nos façons de vivre, de notre civilisation tolérante et douce, que ce qu'il en a appris à Alger et dans les coulisses de l'Opéra; qui ne respecte pas plus nos personnes que nos propriétés, qui dédaigne nos intérêts les plus sacrés; espèce de lansquenets pu de reître verni qui méprise le *Parisien* et ses *loutiques*, et qui sacrifierait la capitale, ses maisons, ses palais, ses monuments, ses magasins, ses beautés et ses richesses à la poursuite d'un projet politique ou militaire. Sa tête froide et son cœur sec comme sa tenue le rendent ingrat; il n'a d'affection pour personne, de reconnaissance pour aucun. Il groupe autour de lui un petit parti de ce qu'on a appelé *ayacuchos* africains, qui, tout en le détestant au fond de l'âme, se servent de lui pour servir eux-mêmes. L'armée, qui ne le connaît pas, le hait d'instinct, et précisément parce que les soldats n'aiment que ceux qu'ils connaissent pour leur mérite transcendant, leur renommée ou leurs grands faits d'armes. Or, M. Cavaignac ne peut se présenter à eux avec aucune de ces recommandations.

Dans la politique de son gouvernement, car M. Cavaignac gouverne ni plus ni moins que le roi Louis-Philippe, qu'il a la prétention d'être appelé à continuer et à remplacer, — il n'a rien de décidé, de tranché ni de vrai; c'est une négation perpétuelle. Il a vu que la politique bourgeoise, que la politique de la paix et du juste-milieu a réussi pendant dix-huit ans à Louis-Philippe, tombé, non pour n'avoir pas voulu changer de politique, mais pour n'avoir pas voulu changer d'agents; il s'offre pour la continuer, quoiqu'il ne la pense pas, qu'elle soit antipathique à ses idées personnelles, et qu'elle ne convienne pas aux principes de la République pour laquelle elle est une apostasie, un anachronisme et une palinodie. En ce moment, M. Cavaignac se fait humble devant l'Assemblée nationale pour l'entraîner à sa suite par la satisfaction de l'orgueil parlementaire et de la vanité législative. Il flatte ses desirs de durée et d'ambition, en lui promettant de la laisser se perpétuer autant qu'elle le voudra, et peut-être même en faisant entrevoir à ceux de ses membres les plus in-

times une large part dans le partage du pouvoir et des fonctions publiques.

M. Cavaignac, quoique appartenant par ses antécédents à l'école voltairienne du *National*, à cette coterie qui a passé trente ans à attaquer et à insulter la religion et ses ministres dans ses journaux et ses écrits, veut employer la religion et même les évêques au succès de ses prétentions. Il y a quelques abbés rouge-déteint, et un prélat qui, après avoir baisé tour à tour les pieds de tous les rois depuis 1810, est allé finir tristement sa carrière dans une familiarité officieuse auprès du général Cavaignac.

M. Cavaignac a l'allure raide et la parole sèche d'un puritain. Mais les manœuvres électorales qui se font par ses agents, et qui ne peuvent être pratiquées qu'avec son autorisation, quoi qu'on dise; qu'avec les hommes qu'il emploie, qu'avec l'argent des caisses dont il tient la clé, montrent combien cette raideur de puritain est flexible: car, s'il ne voulait de ces manœuvres, aujourd'hui incontestables pour aider à son élection, il les empêcherait. Il le peut, il ne le fait pas. S'il eût été un républicain vraiment sérieux, consciencieux et pur, il eût quitté le pouvoir du moment où il s'agissait de l'élection du Président, et il se fût présenté au peuple, seul et sans le cortège de ces innombrables abus d'influence qui déshonorent le pouvoir toujours, mais surtout en république. S'il obtenait le pouvoir suprême, ce général ambitieux changerait subitement d'attitude envers l'Assemblée; il ferait à elle ce qu'il a fait à ses anciens protecteurs; d'humble il deviendrait arrogant, de timide il deviendrait dominateur, de républicain modéré il deviendrait républicain violent; il briserait la législature et il écraserait la France.

Ce portrait n'est pas flatté; mais pour ceux qui connaissent comme nous le général Cavaignac, qui le voient à la tribune, dans les couloirs de l'Assemblée, à l'hôtel de la Présidence, qui suivent ses actes et ses paroles avec la plus minutieuse et la plus froide attention, il est vrai. L'opinion publique ne connaît pas encore le général Cavaignac tout entier, sous toutes ses faces, dans le grand jour. Il ne s'est encore présenté que de biais au jugement politique de Paris et de la France. Toutefois, dans le monde politique où on l'étudie, où on prend sur le fait toutes ses démarches, on le juge comme je viens de le dire. Ce jugement sera bientôt sanctionné par le scrutin.

JARDIN D'HIVER.

Visites et promenades tous les jours, moyennant 50 cent. Le mercredi et le vendredi. Concert pour MM. les abonnés.

BOURSE DE PARIS. — 30 novembre 1848.

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	300	Montereau	400
Versailles, rive droite. 102	50	Paris à Lyon	537 50
Idem. rive gauche 400		Paris à Strasbourg . . .	325
Paris à Orléans	600	Amiens-Boulogne	
Paris à Rouen	552 50	Tours à Nantes	314 25
Rouen au Havre		Dieppe	
Avignon à Marseille. . .	157 50	Bordeaux à Teste	
Bâle	75	Lyon à Avignon	
Vierzon	215	Centre	
Orléans-Bordeaux . . .	563 75	Paris à Sceaux	
Le Nord	542 50	Sceaux	

A. MEINEL, Gérant.

CHANGIN IMPRIMERIE à Lyon. (H. place de la Charité. Tiré aux presses mécaniques de J-B Pélagand, rue de la Sphère 5.

Société GRANVILLAISE. HUITRES DÉPÔT CENTRAL.

QUAI DU PEUPLE, 25, A LYON.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers, 60 heures plus tôt que par les transports ordinaires.

NOUVELLE CARTE DES ENVIRONS DE LYON

(LA PREMIÈRE QUI PARAÎT).

Elle s'étend de Villefranche à Vienne, sur à peu près douze lieues de l'Est à l'Ouest, d'après les meilleurs documents et donnant jusqu'aux plus petits détails.

Cette Carte, gravée avec soin et sur beau papier, se trouve chez les marchands d'estampes chez l'auteur, rue Cuvier, 6, au 1^{er} (Brotteaux), à Lyon.

PRIX : 2 FRANCS.

Librairie Scientifique et Médicale de Ch. SAVY jeune, place de Bellecour, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

MINÉRALOGIE ET PÉTRALOGIE DES ENVIRONS DE LYON, disposées par ordre alphabétique, par M. Brian, ingénieur civil, ancien directeur des concessions du ban Lafa-verge et de la montagne du Feu, ouvrage couronné par la société d'Agriculture de Lyon, et publié sous les auspices de M. Fournet, professeur à la Faculté des Sciences. — Lyon, 1849; un fort volume grand in-8°. — Prix : 10 fr.

AVIS HYGIÉNIQUE.

BREVET D'INVENTION Sans garantie du gouvernement.

Il est rappelé que l'on peut s'assurer une chaussure, quelque légère qu'elle soit, parfaitement imperméable à l'humidité, par l'application du procédé du sieur Roche, rue Masson, 19. Le sieur Roche fait confectionner des vêtements en cuirs légers imperméables, à l'usage des chasseurs et de toutes autres personnes qui, par état ou divers services publics, sont obligés de supporter l'intempérie des saisons.

de suite DEUX MAGASINS, arrière-magasin et entresol contigus, ensemble ou séparément, rue Lafont, 24. S'adresser hôtel du Nord.



ON trouve des modèles de per-ruques et toupets, nouveau système, chez l'inventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux, M. VACRIS, coiffeur, un des premiers artistes de France pour la confection des ouvrages de ce genre, pl. Port-du-Roi, hôtel de l'Europe, à Lyon.

MACON,

Cordonnier pour dames,

En face du pont de la Feuillée, quai de Bondy, 153, au 1^{er}.

BOTTINES EN TOUS GENRES

A 5 fr. 50 c.

6 50

7 50

Etude de M. TROUVE, avoué à Lyon, quai du Peuple, ci-devant d'Orléans, 1.

ON TROMPE le public quand on lui vend n'importe à quel prix, sous le nom de Capsules au copahu, des pilules grossièrement enduites d'une substance quelconque, LES

CAPSULES MOTHES

sont les seules contenant à l'état de pureté primitive toutes les substances de désagréable saveur. B. DE COPAHU, HUILE DE F. DE MORUE, DE RAIE, ESSENCE DE TÉRÉBENTINE, CUBÈRES, QUININE, RUBARBE, etc., etc. A Paris, rue Ste-Anne, 20, au 1^{er}, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (Approb. de l'Académie de Médecine.) Quinze ans de succès incontestables.